

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 10 avril 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Eric LE DISSES - André MOLINO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 003-883/15/BC**

**■ Participation de Marseille Provence Métropole à l'animation de la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode (Anciennement Cité Euroméditerranéenne de la Mode et l'Institut Mode Méditerranée) - Approbation d'une convention**

**DPEATSV 15/12951/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode (MMMM) créée le 26 novembre 2010 résulte de l'absorption et de la fusion de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode que Marseille Provence Métropole subventionnait et l'Institut Mode Méditerranée.

Elle regroupe dans un même lieu trois Maisons indissociables : Maison de la Formation – Maison de la Création – Maison des Evénements Economiques et Culturels. Elles ont pour objectif de positionner Marseille et la filière Mode-Habillemeent dans une stratégie Economique et Culturelle Méditerranéenne.

MMMM a pour objet de promouvoir et de développer le secteur de la Mode, du Textile, de l'Habillemeent et de l'ensemble de ses industries et services connexes avec une vocation internationale et plus particulièrement à Marseille et dans les pays localisés autour de la Méditerranée.

La MMMM, est la seule structure référente reconnue sur le plan régional, national et euro-méditerranéen

**Signé le 10 Avril 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

Une filière attractive et internationale, 19 000 emplois en région

Un Espace Mode de 1000m<sup>2</sup> en plein quartier d'affaire et de culture au cœur d'Euroméditerranée

Trois savoir-faire associés : La formation, La création et les évènements Economiques et Culturels.

- Une formation élitiste : 60 étudiants internationaux issus de formation universitaire AMU Master 1&2 (Management des Métiers de la Mode et du Textile) et privée IICC Mode (Licence Styliste, Chef de Produit)
- Une pépinière régionale : 60 jeunes entreprises créatives de mode et d'accessoires
- Un programme annuel : ateliers, coaching personnalisé, développement commercial sur le territoire et dans les salons professionnels...
- Un projet unique en Europe le Mediterranean Fashion Prize (MFP)<sup>®</sup> : 31 lauréats jeunes entrepreneurs de mode euro-méditerranéens
- Un espace événementiel : la M Galerie, 350 m<sup>2</sup> pour produire des évènements économiques et d'image vers les prescripteurs et le grand public

#### Un réseau :

Média web : 240 000 visiteurs uniques (m-mmm.fr), 95 000 visiteurs uniques pour le pass creamode (passcreamode.com)

Un réseau média print : plus de 212 parutions

#### Objectifs :

Installer durablement tous les savoir-faire professionnels

Déceler, Former, Perfectionner et Transmettre les compétences nécessaires aux étudiants et aux jeunes entreprises de mode installés sur le territoire de Marseille, sa Région et en Méditerranée

Faire de la Cité Phocéenne, le Phare de la Mode en Méditerranée

#### BILAN 2014

La mission prioritaire de la MMMM est l'accompagnement des Jeunes Entreprises de Création.

Cette mission repose sur trois objectifs majeurs :

- Poursuivre leur émergence, leur reconnaissance et leur développement
- Conforter le développement des marques créatives en s'appuyant sur un réseau de distribution régional, national et à l'export
- Accroître leur visibilité

Un programme d'actions innovantes répondant aux besoins des entreprises et aux objectifs fixés : de l'émergence au développement de l'entreprise et de la création à la promotion de la marque.

Nous constatons une dynamique forte en termes de création d'entreprise. A ce titre, en 2014, la MMMM a reçu 80 nouvelles marques dans l'objectif d'aider chaque jeune dirigeant à créer et pérenniser son activité.

#### En quelques chiffres :

*Une formation élitiste* : 60 étudiants internationaux

*Une pépinière régionale* : 200 jeunes entreprises créatives de mode et d'accessoires

*Un projet unique en Europe* : 31 lauréats jeunes entrepreneurs de mode euro-méditerranéens

*Un réseau média web* : 240 000 visiteurs

*Un réseau média print* : 210 parutions

### Programme d'action prévisionnel 2015

En 2015, la MMMM confiera à des experts référents l'analyse et le positionnement des jeunes marques accompagnées.

Cet audit permettra d'apporter un programme adapté et personnalisé via un coaching one to one afin d'optimiser le développement de leur entreprise dans une approche territoriale et internationale.

Fort de l'expérience de 2014, deux shooting photos seront organisés en 2015. Ils permettront de produire des photos corporate pour les créateurs et des photos qualitatives de leurs collections, d'éditer des look book...

TOUTMA tiré à 25 000 exemplaires - 80 000 lecteurs.

En 2015 le shooting qui sera organisé par la MMMM permettra de renouveler ce partenariat et l'élargir à d'autres magazines.

La MMMM nouera des partenariats avec les grands salons professionnels (who's next, première classe...).

Ainsi en 2015, la MMMM mettra en place ces partenariats qui permettront de faire connaître nos créateurs au-delà, d'acquérir une nouvelle visibilité et une notoriété vers une nouvelle clientèle qui viendra dans le sud chercher le créateur coup de cœur.

Un accompagnement complet depuis 1998 combinant coaching individuel et aide financière indirecte. M Major permet aux lauréates d'accroître considérablement le développement de leur marque par l'apport d'un capital de 20K€ par an pendant 2 ans.

Itinéraire Mode s'inscrit depuis sept ans dans une stratégie de développement commercial en associant les boutiques sélectives de Marseille et d'Aix-en-Provence aux jeunes talents de mode portés par la MMMM.

En partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme (BDRT), la MMMM a édité en 2014 le premier Guide Shopping « La Mode ! Made in Provence ».

Depuis son installation en 2013 au cœur du quartier d'affaires et de culture Euroméditerranée, la MMMM bénéficie d'un espace événementiel la M Galerie de 350m<sup>2</sup> dédié aux événements culturels et mode.

En 2014, la M Galerie a été mise à disposition pour plusieurs créateurs afin de présenter leurs collections, de rencontrer leurs acheteurs, d'organiser des défilés...

En 2015, la M Galerie restera un lieu d'accueil pour les jeunes entreprises de la mode.

Le concours Mediterranean Fashion Prize (MFP) existe depuis 2010 et ouvert aux jeunes marques de mode installées dans 10 pays de la rive sud de la Méditerranée : Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie.

L'édition du MFP 2015 est élargie à neuf nouveaux pays : Albanie, Algérie, Chypre, Croatie, Égypte, Malte, Monténégro, Principauté de Monaco et Slovénie avec une sélection de 10 lauréats.

La MMMM est engagée dans un développement solidaire et harmonieux de la filière. Deux actions citoyennes sont ainsi renouvelées chaque année grâce à la participation active des marques régionales confirmées et émergentes.

En 2015, la MMMM renouvelle le partenariat avec AIDES et accueillera à nouveau la braderie à la M Galerie au sein de l'Espace Mode Méditerranée

A travers ses nombreuses actions et sa notoriété, la MMMM permet aux jeunes créateurs et aux acteurs de la filière de bénéficier de retombées médiatiques régionales et nationales importantes.

Un site (M-mmm.fr) apporte une veille en continu nécessaire aux jeunes créateurs et chefs d'entreprise, un condensé des informations économiques et culturelles en lien avec la filière avec 500 news, soit près de 41 actualités par mois.

Le budget prévisionnel 2015 s'élève à 1.336.273 euros (2014 :1.154.796 euros).

Les dépenses prévisionnelles sont :

|                                              |               |
|----------------------------------------------|---------------|
| Achats et services extérieurs :              | 236.304 euros |
| Charges de personnel :                       | 189.213 euros |
| Autres services extérieurs :                 | 847.831 euros |
| Autres charges de gestion courante :         | 40.000 euros  |
| Dotations aux amortissements et provisions : | 14.502 euros  |
| Impôts et Taxes :                            | 8.423 euros   |

Le budget consacré à la masse salariale a augmenté, il représente 14,1 % des dépenses contre 11,5% en 2014.

Les recettes prévisionnelles sont :

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| – Financement privé            | 585.702 euros        |
| – Cotisations                  | 5.000 euros          |
| Autres produits                | 80.796 euros         |
| – Financements publics         | 714.000 euros dont : |
| • Région Paca                  | 192.143 euros        |
| • Département Bouches-du-Rhône | 280.000 euros        |
| • Autres                       | 6.000 euros          |
| • Communauté du pays d'Aix     | 10.000 euros         |
| • MPM                          | 80.000 euros         |
| • Ville de Marseille           | 50.000 euros         |
| • Etat                         | 50.000 euros         |
| • CCIMP                        | 25.000 euros         |
| • Caisse des dépôts            | 46.428 euros         |
| • CMA 13                       | 6.000 euros          |

La part des financements privés représente 44,20 % du total des recettes.

La part des financements publics représente 55,80 % du total des recettes.

Les actions proposées par la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode s'inscrivent dans les orientations de la Métropole.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, à l'animation de l'association de la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 50.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Signé le 10 Avril 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'Europe a intérêt à renforcer ses liens avec les pays méditerranéens avec lesquels elle sous-traitait, et accroître conjointement leurs productivités pour résister à la concurrence des pays asiatiques,
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation et que le développement des marchés par la communication et la mise en commun des ressources,
- Que l'initiative de MMM de rassembler les professionnels de sept pays dans un partenariat opérationnel contribue à maintenir et développer la filière Textile – Habillement, notamment sur le territoire métropolitain.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 50.000 euros au titre de l'année 2015, à la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa  
Le Vice-Président Délégué - Développement  
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER